

ECOLE PRIMAIRE DE LAUZERVILLE - PLAN D'ACCUEIL RENTREE 2020

Chers parents,

Ce plan d'accueil présente les modalités de la rentrée 2020 mises en œuvre pour les temps scolaire et périscolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Il s'appuie sur le document « Protocole sanitaire » établi par le Ministère de l'Education Nationale le 9 juillet 2020, dans lequel les règles relatives à la distanciation et à la limitation du brassage des élèves ont été partiellement assouplies, sur le « Protocole sanitaire » de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale concernant les Accueils Collectifs des Mineurs du 17 juillet 2020, ainsi que sur les diverses communications ministérielles émises depuis.

La mise en œuvre de ce plan est exigeante pour tous : parent, enseignant, élu, personnel municipal..., chaque adulte doit rester vigilant pour permettre l'accueil des enfants dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire.

Ce document pourra être mis à jour à tout moment en fonction de l'évolution sanitaire.

Nous vous remercions de le lire attentivement et de respecter ces règles et bien entendu les gestes barrière.

Bien cordialement,

*Hélène Voirin
Directrice de l'école*

*Nadine Durin
Adjointe aux affaires scolaires*

Tous les élèves effectuent leur rentrée normalement le mardi 1^{er} septembre à 9h (voir plus bas les dispositions particulières pour la maternelle).

La classe a lieu normalement, sur les horaires habituels :

- **le matin : 9h-12h tous les jours**
- **l'après-midi : 14h-16h15 sauf le mercredi.**

La présence de tous les élèves inscrits à l'école est obligatoire.

L'accueil périscolaire a lieu :

- **le matin : de 7h30 à 8h40 dans les locaux de l'ALAE**
- **à midi : de 12h00 à 14h00**
- **le soir : de 16h15 à 18h30**

Parents ou accompagnateurs des élèves :

Les parents ou accompagnateurs des élèves de maternelle pourront entrer dans l'école, après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection. Un flacon de gel hydroalcoolique sera à leur disposition. En-dehors du jour de la rentrée, le nombre d'accompagnateurs est limité à 1 par élève.

Les parents ou accompagnateurs des élèves d'élémentaire ne sont pas autorisés à entrer dans l'enceinte de l'école, cour incluse, y compris le jour de la rentrée.

Cas particulier du jour de la rentrée, le mardi 1^{er} septembre, pour la maternelle uniquement :

- Le nombre de parents ou accompagnateurs sera limité à 2 par élève.
- L'école sera ouverte jusqu'à 9h30 afin d'étaler les allées et venues.
- Un filtrage sera effectué à l'entrée afin de limiter le nombre d'adultes présents en même temps dans chaque classe.
- Il est préférable que les parents ayant des enfants en élémentaire viennent plutôt au début du créneau horaire, et les autres parents ensuite.
- Les accompagnateurs sont autorisés à entrer dans la classe mais s'engagent à y rester le moins longtemps possible.

En cas de symptômes :

Les parents d'élèves s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève, et à avertir l'école. Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (> 37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école. La règle s'applique également pour les adultes intervenant sur l'école.

Si un enfant présente des symptômes durant le temps scolaire ou périscolaire, il sera équipé d'un masque et sera isolé ; les parents devront venir le chercher immédiatement et appeler leur médecin traitant.

La distanciation physique :

La distanciation physique d'un mètre n'est plus obligatoire dans les espaces clos (classes, cantine, etc...) lorsqu'elle n'est pas matériellement possible. Néanmoins les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Les règles de distanciation physique ne s'appliquent pas à l'extérieur.

A la cantine, pour limiter le brassage des groupes, des enfants prendront leur repas dans la petite salle des fêtes.

Les gestes barrière :

Ils doivent continuer à être appliqués par tous. Les parents ont un rôle actif dans le respect des gestes barrière (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...).

- Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :
 - A l'arrivée ;
 - Avant chaque repas ;
 - Après être allé aux toilettes ;
 - Le soir avant de rentrer chez soi.Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.
- Le port du masque :
 - Pour les adultes : il est obligatoire.
N.B : du fait du passage du département en zone rouge, le port du masque devient obligatoire dans un rayon de 30 m autour de l'école.
 - Pour les élèves : il est interdit en maternelle, non recommandé en élémentaire. Il appartient aux parents de fournir le masque à leur enfant.
- La ventilation des locaux est réalisée avant l'arrivée des élèves, après leur départ, et à chaque pause.

La limitation du brassage des élèves :

Elle n'est plus obligatoire. Les regroupements et croisements importants seront malgré tout limités dans la mesure du possible. En conséquence :

- Entrées et sorties sur les horaires scolaires :
 - Les élèves de CM1 et CM2 entrent et sortent par la cour des tilleuls, aux horaires habituels. A leur arrivée à 9h et à 14h, ils restent dans la cour des tilleuls.
 - Les élèves de CP, CE1 et CE2 entrent et sortent par le grand portail, aux horaires habituels. A leur arrivée à 9h et à 14h, les CP vont dans la cour des maternelles ; les CE1 et CE2 vont dans la cour de l'élémentaire.
 - En maternelle : les élèves de la classe de MS/GS de Mme Baudinat entrent et sortent par l'entrée principale de la maternelle ; les élèves de la classe de PS/MS de Mme Cocula entrent et sortent par la porte arrière de la maternelle.
 - Aucun élève d'élémentaire n'est autorisé à entrer dans le bâtiment des maternelles, et réciproquement.
 - Un élève en retard ne pourra pas être accepté à l'école avant la récréation.

- Entrées et sorties sur les horaires périscolaires :
 - Le matin : les enfants seront accueillis à partir de 7h30 dans les locaux périscolaires en bas de la salle des fêtes.
 - Le soir : les parents ne sont pas autorisés à entrer dans la cour lorsqu'ils viennent chercher leur enfant à l'ALAE. Ils se présenteront pour récupérer leur enfant à partir de 16h30 au grand portail de la cour pour les maternelles, CP, CE1, CE2 ; au portail de la cour des tilleuls pour les CM1 et CM2.
 - Lorsque la météo nécessitera de répartir les enfants à l'abri dans les locaux, les enfants seront répartis dans les locaux de l'ALAE. L'accueil des parents se fera devant la porte. Vous ne pourrez pas entrer dans l'ALAE. Le temps de la descente entre l'école et l'ALAE, encadré par l'équipe d'animation, vous ne pourrez pas récupérer votre enfant. La directrice de l'ALAE appellera vos enfants afin que vous puissiez les récupérer.

- Récréations :
 - Les élèves de maternelle vont en récréation aux heures habituelles et disposent de la cour de maternelle en entier.
 - Les élèves d'élémentaire ont des récréations séparées : les CM1 et CM2 de 10h25 à 10h40 et de 15h05 à 15h15 ; les CP, CE1 et CE2 de 10h45 à 11h et de 15h20 à 15h30. Les classes ont des zones séparées. Les élèves d'élémentaire ont interdiction d'aller dans la cour des maternelles.
 - L'accès aux bancs est autorisé.
 - L'accès aux structures de jeux n'est pas autorisé.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel :

- La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, crayons etc...) est autorisée.
- Le nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, etc...), et le nettoyage et désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées (poignées de porte, claviers d'ordinateurs, etc...) est réalisé une fois par jour.